LE PORTE-PAROLE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ANP ALERTE :

«La situation aux frontières est très préoccupante»

Le directeur de la communication de l'état-major au ministère de la Défense nationale, le général Boualem Madi, a alerté lundi, lors d'un passage sur les ondes de la Radio Chaîne III, sur la situation aux frontières. Une situation qu'il a qualifiée de «très préoccupante».

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Ce n'est pas tous les jours qu'un officier supérieur de l'ANP consente à ce mode d'expression qu'est l'interview. A cet exercice, que différentes situations recommandaient pourtant par le passé, la grande muette s'y est désormais rendue pour évoquer, à travers le directeur de la communication au MDN, le général Boualem Madi, la situation sécuritaire à nos frontières. Mais aussi les grandes priorités de l'ANP.

«La situation est très préoccupante. Le contexte actuel est très compliqué suite aux conditions difficiles que traverse la région, donc la situation impose une vigilance permanente et un déploiement rigoureux», a reconnu le général Madi, mettant l'accent, au passage, sur l'importance de la coopération et de la coordination de sécurité des pays voisins.

Cette préoccupation est née de la dégradation et de l'instabilité des situations sécuritaires dans des pays frontaliers de l'Algérie, comme le Mali et la Libye.

Le général Madi a souligné que cette situation exige un déploiement sur tous les fronts des éléments de l'ANP, engagés déjà dans la lutte contre les groupuscules terroristes à l'intérieur du pays.

Il a estimé, ce disant, que si les moyens mis à la disposition des éléments de l'ANP sont l'un des facteurs clés de la lutte contre le terrorisme, il n'en demeure que le situation et le contexte régional «exigent des éléments d'être omniprésents physiquement sur tous les fronts à l'intérieur du pays pour faire face aux groupuscules terroristes résiduels ainsi que la bande frontalière».

Photo : Newpress.

Les éléments de l'ANP sont présents sur tous les fronts.

Par ailleurs, le général Madi a affirmé que, de par sa position stratégique, ses moyens et son expérience dans la lutte antiterroriste, l'Algérie est un pays pivot autour duquel s'articule la stratégie de lutte contre le terrorisme transfrontalier menée par les pays de la sous-région du Sahel.

«Sa position stratégique, les moyens dont elle dispose et par son expérience dans ce domaine, acquise de son grand combat antiterroriste, est reconnu par les grandes puissances du monde», a-t-il indiqué. Le général Madi a appuyé son assertion par la réussite des opérations militaires de Tiguentourine et de Tinzaouatine. Selon lui, ces deux opérations démontrent toute la détermination de l'ANP à «réduire à néant tous les desseins visant à nuire à l'intégrité du territoire et à l'unité nationale».

Evoquant les dernières restructurations opérées dans l'armée, l'invité de la Radio Chaîne III s'est placé très loin du terrain des polémiques qu'elles avaient, rappelons-le, suscitées. Selon lui, il s'agit de mesures naturelles dans le processus de modernisation de l'ANP.

Le général Madi a ajouté que «cette modernisation des Forces armées ne se limitait pas à une simple restructuration mais, surtout et avant tout, à une parfaite adaptation de leurs organes aux nouvelles missions imposées par les nouveaux défis», et que «les remaniements ont été effectués en adéquation avec le contexte sécuritaire et pour répondre au mieux aux nouveaux défis imposés par la situation sécuritaire intérieure et régionale».

S. A. I.

EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE

Benflis critique la décision de Bouteflika

Dans une déclaration rendue publique, hier, Ali Benflis a critiqué la décision d'exploiter le gaz de schiste prise par Abdelaziz Bouteflika en Conseil des ministres. Benflis relève que cette mesure a été entérinée en dehors de tout cadre légal, le Haut-Conseil de l'énergie n'ayant pas été saisi.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Décision «hâtive et précipitée» aux conséquences graves. C'est ainsi que qualifie Ali Benflis l'autorisation de l'exploitation du gaz de schiste prise par le Conseil des ministres.

«Refusant par principe de m'engager sur la voie du procès d'intention, je ne peux néanmoins manquer au devoir de sensibiliser notre opinion publique au sujet d'une décision hâtive dont les conséquences pourraient se révéler désastreuses du point de vue économique et écologique pour notre pays. En effet, les pouvoirs publics semblent méconnaître ou ignorer le débat qui agite de nombreux pays sur ce sujet en termes de rentabilité, de protection d'environnement et, fait encore plus grave, pour l'Algérie en termes de préservation de nos ressources hydriques.

Au lieu d'élaborer une véritable stratégie de transition énergétique et de penser sans plus tarder aux voies et moyens garantissant une véritable diversification de notre économie, les pouvoirs publics ont, comme à l'accoutumée choisi les solutions de facilité. Ceci est une tentation du court terme, qui fait courir le risque d'hypothéquer gravement notre avenir en termes de développement durable», indique-t-il dans une déclaration rendue publique hier.

Il s'avère, en effet, qu'une telle mesure aurait dû être adoptée par le Haut-Conseil de l'Energie. «Les pouvoirs publics pèchent à l'évidence pour le moins par excès de précipitation auquel des lectures politiques ont été données.

J'observe que même le Haut-Conseil de l'énergie n'a pas été consulté sur ce sujet, relevant le peu de cas qui est fait de cette institution constitutionnelle».

Selon Benflis, cette question nécessite l'instauration d'un large débat puisqu'elle engage l'avenir politique et économique du pays. «Sans fermer la porte aux opportunités que pourrait éventuellement offrir la production du gaz de schiste à notre pays une fois que l'intérêt de son exploitation prouvé de tous points de vue, j'appelle à l'instauration d'un véritable débat national impliquant tous les acteurs concernés et faisant appel à l'expertise de nos compétences avérées nationales dans l'objectif d'éclairer la décision sur un sujet aussi déterminant pour l'avenir de la Nation.

La culture de l'Etat et le respect des règles élémentaires de la démocratie et de la bonne gouvernance commandent de ne pas exclure le peuple algérien des décisions qui conditionnent son futur et celui des générations à venir».

T. H.

LE RND DÉBAT DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Plaidoyer pour une Cour constitutionnelle

Le professeur en droit constitutionnel et membre du bureau national du RND, Mohamed Faden pense que toute révision constitutionnelle relève d'une opération «routinière» dans tout pays, exprimant son souhait que la révision constitutionnelle, soumise à débat par le président de la République, puisse être aussi profonde que possible.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Après un exposé purement technique et pédagogique, hier, lors d'un débat organisé par le groupe parlementaire du RND autour de ce projet, le professeur, notamment en matière des possibilités pour les parlementaires d'apporter des amendements ou encore les articles «immuables» au nombre de 45 qui n'admettent pas que l'on y touche, le professeur est passé au côté politique de la chose. Et d'estimer de prime abord que toute révision constitutionnelle relève d'une opération ce qu'il y a de «routinier», à même «d'adapter le premier texte du pays aux mutations et autres développements de la société».

Elargissement de la palette des droits et des libertés, une exigence.

Convaincu que ce projet de loi de révision constitutionnelle ira plus loin, avec de profondes réformes, au-delà des 47 amendements proposés par la présidence de la République, l'universitaire ne manquera pas de faire part de ses propres «vœux», qu'il souhaite voir pris en charge dans le sillage de cette révision.

Elargir la palette des droits et libertés figure en pole position de ces «souhaits», une notion de droits en pleine expansion avec des droits de «3e génération» à faire les nôtres, «pour nous mettre au diapason des pays développés» qui ont adopté ces droits universels. Faden citera comme exemple de ces droits celui lié à un environnement sain, au droit de regard sur l'exploitation des ressources naturelles, etc.

Il y a aussi la nécessité de se doter d'une Cour constitutionnelle, d'autant plus qu'en la matière, «nous sommes bons derniers de la classe en compagnie de la Mauritanie et du Liban», expliquera-t-il, estimant que cela donnera la possibilité à tout citoyen la remise en cause de tout projet de loi qu'il aura jugé anti-constitutionnel, levant toute empreinte politique au contrôle de l'action parlementaire et celle de l'exécutif, par ricochet.

Le professeur en droit constitutionnel plaidera aussi pour le renforcement des prérogatives du chef de l'exécutif, qu'il soit Premier ministre ou chef de gouvernement, estimant dans la foulée que la nature du système politique se décline dans l'ensemble des articles de la Constitution. Ceci non sans avouer sa préférence pour un régime semi-présidentiel, le pays n'étant pas, selon lui, prêt pour un régime parlementaire le plus démocratique, de l'avis de tous.

M. K.

GHARDAÏA

Retour des tensions

De nouvelles violences ont éclaté durant la nuit de samedi à dimanche dans la ville de Ghardaïa où le calme durable peine à être instauré.

Le théâtre des violences a été, cette fois, le quartier dit El Hofra où des groupes de jeunes s'en sont pris aux forces antiémeutes, suite à l'interpellation d'un jeune soupçonné d'avoir caillassé un convoi de passage des services de sécurité.

Les affrontements ont été si intenses que les forces de sécurité, pour faire revenir le calme, usèrent de gaz lacrymogènes. Selon des sources locales, les affrontements ont fait plusieurs blessés qui ont été admis pour soins au niveau de l'hôpital de Ghardaïa.

Dans leur furie, les jeunes émeutiers se sont adonnés, par ailleurs, à des saccages et à des actes de vandalisme. Les services de sécurité ont procédé à l'arrestation de huit personnes qui ont été présentées devant le tribunal de la ville.

Elles sont poursuivies pour «attroupement, outrage et violence contre agents de l'ordre public». Les journées de dimanche et lundi ont été calmes.

S. A. I.